Commune de BOUSSAY

ARRETE N° : 2026-129 AT

Publié le :

Notifié le :

ARRETE TEMPORAIRE DE CIRCULATION

Voie concernée : La Peltière – La Morinière – route de Rigale

Nature des travaux : réfection de voirie

Entreprise : AUBRON-MECHINEAU

Le Maire de la Commune de BOUSSAY,

VU le code général des collectivités territoriales,

VU le code de la route,

VU le code la voirie routière,

VU la demande formulée par AUBRON-MECHINEAU représenté par Romain CHABLE – route de Vertou – 44190 Gorges,

Considérant que des travaux sont envisagés sur le domaine public et qu'il convient de réglementer en conséquence la circulation et/ou le stationnement des véhicules,

ARRETE

ARTICLE 1 - autorisation

Les restrictions de circulation suivantes sont autorisées :

Voie concernée : La Peltière – La Morinière – route de Rigale

Date des travaux : du 26/10/2026 au 09/11/2026

Alternat manuel

ARTICLE 2 - prescriptions

Les restrictions suivantes sont instituées au droit du chantier :

- Aucun stationnement ne sera autorisé sur l'emprise de la zone de travaux et de part et d'autre sur une longueur de 50 mètres, excepté pour les véhicules affectés au chantier.
- Les dépassements sur l'emprise du chantier sont interdits quelles que soient les voies laissées libres à la circulation. Cette interdiction de dépasser sera matérialisée par un panneau B. 3.

ARTICLE 3 - signalisation

Le bénéficiaire ou l'entreprise exécutant les travaux est responsable de la mise en place de la signalisation conformément à la réglementation ainsi que de son maintien jusqu'à la fin des travaux.

ARTICLE 4 - sanctions

Toute contravention au présent arrêté sera constatée et poursuivie conformément aux lois et règlements en vigueur.

ARTICLE 5 – entrée en vigueur

Le présent arrêté sera affiché conformément à la réglementation en vigueur à chaque extrémité du chantier ainsi que dans la commune de Boussay.

ARTICLE 6 - application

Madame le Maire de la commune de Boussay, Monsieur le Commandant du groupement de la brigade de gendarmerie de Clisson, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté dont ampliation sera adressée à :

- AUBRON-MECHINEAU

Fait à Boussay, le 22 octobre 2026
Le Maire de Boussay,
Véronique NEAU-REDOIS

MAIRIE DE BOUSSAY
44 (Loire Atlantique)

Copie pour information à :

- Mairie de Boussay (services techniques, communication)
- Service environnement de Clisson, Sèvre et Maine Agglo
- Service transports scolaires de Clisson, Sèvre et Maine Agglo

La Peltière

La Morinière

Route de Rigale